



DEL- 2024 - 045

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 17
Votants : 17

OBJET :

**AFFAIRE FONCIERE :
EXCENT DE TERRAIN
COMMUNAL
CHEMIN DE LA
GUIGNERAIE**

L'an Deux Mille Vingt Quatre, le Jeudi 20 juin
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Salle du Prieuré, sous la présidence de Monsieur Pascal
EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 14 juin 2024

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., Mme
PETITEAU M-E, M BOUCHEREAU F., Mme BARON A., M
CARETTE C. ; Mme CLÉRO V., Mme FONTENEAU C., Mme
HERBRETEAU M-A, Mme JOLIVET C., Mme PASQUEREAU C., M
GAULTIER J-L, M DUGUÉ V., Mme LAMBERT B., M SOURISSEAU
B. ; M BAUDRY M.,

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M.,

SECRETARE : M BAUDRY M.

En séance du 18 avril 2024, les élus ont délibéré favorablement pour vendre un excédent communal au propriétaire de la parcelle E 2335.

Vu les résultats de l'enquête publique et les conclusions favorables du Commissaires-enquêteur,

Considérant que cette aliénation ne porte pas atteinte à l'intérêt général,

Vu la proposition de fixé le prix à 1.72 € le mètre carré,

Vu les arguments exposés ci-dessus :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONSTATE** la désaffectation de l'excédent communal,
- **APPROUVE** le déclassement de cet excédent communal
- **DECIDE**
 - de céder un excédent communal d'une superficie d'environ 16 m² au propriétaire de la parcelle E 2335 au prix de 1.72 € le mètre carré, frais en sus
- **DE DIRE** que les frais, droits et honoraires- y compris les frais de géomètre et de l'acte seront à la charge des acquéreurs

- **D'AUTORISER** M le Maire (ou son adjoint délégué) à signer l'acte de transfert de propriété correspondant ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le 24 JUIN 2024

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : 25 JUIN 2024

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

LE MAIRE,
Pascal EVIN

